



BULLETIN MUNICIPAL  
TENDON  
2017

# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
TENDON PRATIQUE	3
DELIBERATIONS DU CONSEIL	5
ÉTAT CIVIL 2016	21
COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 – BUDGET 2016	22
LA FORET COMMUNALE	25
LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)	26
LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	27
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	28
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	30
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	32
LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE	35
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	37
LISTE DES AGRICULTEURS – HÉBERGEURS – GÎTEURS	38
L'ASSOCIATION FAMILIALE	40
L'AMICALE LAÏQUE	41
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	44
LE CLUB DES CASCADES	45
LA SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE	46
L'ASSOCIATION DE PÊCHE (AAPPMA DE TENDON - DOCELLES)	48
LA LÉGION VOSGIENNE TENDON - FAUCOMPIERRE	51
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	52
LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNEE 2017	

# LE MOT DU MAIRE

Cette 9 ème édition du bulletin municipal annuel reste fidèle aux parutions précédentes en relatant le plus fidèlement possible la vie de notre commune. L'intégralité des décisions prises en conseil y est transcrite ainsi que les comptes administratifs 2015 et les budgets primitifs 2016.

Les grandes décisions et orientations des syndicats et commissions sont également rapportées. Enfin, la vie des associations du village vous est également présentée avec les projets à venir et bien sûr le calendrier 2017 des manifestations.

Malgré l'année déjà bien entamée, qu'il me soit encore permis, au nom du conseil et des employés municipaux de vous souhaiter le meilleur pour 2017 avec une très bonne santé pour tous. Que notre monde et notre quotidien soit animé par la solidarité et l'attention envers les autres afin de rendre la vie de chacun plus sereine et plus agréable.

On retiendra que 2016 a été l'année des gros travaux de voirie du Centre bourg, autant commentée par les gens de l'extérieur de notre commune que par les habitants eux mêmes qui connaissaient les grandes lignes du projet et savaient le niveau de perturbations occasionné.

Le gros chantier de terrassement a pu être mené à bien avec une pose de bitume juste avant les intempéries hivernales. La reprise récente des travaux pourrait nous amener à leur achèvement au début du printemps pour une traversée de notre village désormais très agréable et sécurisée pour tous les usagers. Le coût final de cet aménagement sera conforme à nos prévisions mais restera le plus gros investissement consenti par la commune au cours des 20 dernières années.

Les futurs travaux devront bien sûr se réduire maintenant pour préserver la fiscalité actuelle ; la voirie, les bâtiments et le matériel seront néanmoins toujours entretenus et améliorés à travers des programmes de travaux dédiés ou des achats de matériels nouveaux ou à renouveler. Chaque année voit également des achats de parcelles boisées pour accroître le patrimoine communal et surtout agrandir les parcelles déjà détenues, parfois de taille trop modestes.

L'intercommunalité a fortement évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une fusion de 3 communautés de communes en une seule de 22 communes et quasiment 40 000 habitants. Une première documentation sur cette collectivité est jointe à ce bulletin. De gros dossiers attendent le nouveau conseil communautaire avec là aussi un souhait d'améliorer les services apportés dans un cadre financier acceptable.

Enfin, l'année qui démarre va également voir se dérouler quatre scrutins qui vont sans doute redessiner notre contexte politique et législatif. En dehors de ces modifications, faisons en sorte que notre commune reste sur ses axes de travail actuels à savoir un cadre de vie et des services améliorés pour des habitants qui se connaissent bien, apprécient de se rencontrer, savent s'épauler et accueillir les nouveaux résidents ou les gens de passage. Cet état d'esprit doit perdurer pour le bien être de tous et faire rayonner TENDON au delà de nos limites communales ; nous détenons des solutions, continuons de les mettre en œuvre ensemble.

Bonne année 2017 à tous

Gérard CLEMENT

## TENDON PRATIQUE

### LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : [www.tendon.fr](http://www.tendon.fr) avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : [communetendon@wanadoo.fr](mailto:communetendon@wanadoo.fr)

🕒 Le secrétariat est ouvert au public les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30

Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏛️ La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

✓ **La commune est rattachée à la communauté de communes des Hautes Vosges au 01/01/2017.**

### L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

### LE PERSONNEL MUNICIPAL

⇒ Secrétariat de mairie : Céline MERCIER

⇒ Services Techniques : Joannes BANNEROT et Lionel DUMONT

⇒ Services des eaux : Lionel DUMONT

⇒ Cantine scolaire : Murielle VIARD, Carole DUBY, Karine VILLEMIN, Sabine GIOVANELLI

⇒ Garderie périscolaire : Marie-France RUBBEN, Carole DUBY, Murielle VIARD

⇒ Entretien des locaux : Yolande POIROT, Sabine GIOVANELLI

⇒ ATSEM : Odile CUNIN, Karine VILLEMIN

### CORRESPONDANTS DE PRESSE

Jean-Marie et Berthe SAYER sont à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous les remercions ici de leur disponibilité et de leur apport très important en crédit photo.

Les articles sur TENDON paraissent maintenant dans **l'édition de SAINT DIE MASSIF DES VOSGES**

Nous remercions également les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

## SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription départementale de **Remiremont / Assistante sociale : 03.29.62.25.45.**

*Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.*

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.38.53.20** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales. Mail : **clicremiremont@vosges.fr**

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter Léa DEMANGEON au RAM (Relais d'Assistants Maternels) de Gérardmer au **03.29.27.29.04**. Des permanences seront assurées au cours de l'année sur notre commune selon un calendrier à venir

⇒ L'INFORMATION TOURISTIQUE :

Mairie 03.29.66.66.01

OFFICE DE TOURISME DE INTERCOMMUNAL à GERARDMER **03.29.27.27.27**

Point info Tourisme au Relais Fermier : 13 Route des Cascades à Tendon

⇒ GENDARMERIE DE BRUYERES : **17 / 03.29.50.10.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

⇒ SAMU : **15**

## ORDURES MENAGERES

-Le ramassage des ordures a lieu le vendredi matin à partir de 6 h 00.

-Le verre continue à être déposé dans 4 containers dédiés (pas de container sur la place du village)

-Le tri sélectif ne se fait plus que par 5 bornes à cet effet vidées chaque semaine;

**Nous invitons les usagers à bien utiliser tous les containers à disposition sur le territoire. Il est fréquemment constaté une sur-utilisation du site de La Poirie au détriment de la Place du Village par exemple, ce qui génère des problèmes de remplissage.**

-La déchetterie de Kichompré est accessible aux habitants de la commune (demandez votre PASS à la Mairie sur présentation de la carte grise de votre véhicule). Il va être question prochainement suite à la création de la Communauté de Commune des Hautes Vosges de pouvoir accéder à la déchetterie du Syndicat

-La recyclerie du Beillard est ouverte depuis le 09 décembre 2015 et son fonctionnement amène entière satisfaction tant aux usagers qu'aux salariés du site en insertion.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

## SEANCE DU 05 FEVRIER 2016 A 20H30

### \* COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT :

#### Résultats 2015

Fonctionnement : Recettes : 9 405,08 €  
Dépenses : 10 321,95 €  
Investissement : Recettes : 4 771,40 €

#### Résultats de clôture 2015

Déficit de fonctionnement : 125,20 €  
Excédent d'investissement : 90 752,53 €

Mr le Maire se retire pour l'adoption du CA 215. Il est procédé au vote  
Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2015 est adopté à l'unanimité des votants

### \* COMPTE ADMINISTRATIF 2015 FORETS :

#### Résultats 2015

Fonctionnement : Recettes : 165 800,86 €  
Dépenses : 130 632,27 €  
Investissement : Recettes : 8 347,56 €  
Dépenses : 41 425,22 €

#### Résultats de clôture 2015

Excédent de fonctionnement : 300 650,40 €  
Déficit d'investissement : 41 425,22 €

Mr le Maire se retire pour l'adoption du CA 2015. Il est procédé au vote  
Le compte administratif FORETS 2015 est adopté à l'unanimité des votants

### \* COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE :

#### Résultats 2015

Fonctionnement : Recettes : 593 999,99 e  
Dépenses : 440 790,59 e  
Investissement : Recettes : 378 738,36 €  
Dépenses : 182 475,01 €

#### Résultats de clôture 2015

Excédent de fonctionnement : 153 209,40 €  
Déficit d'investissement : 96 927,12 €

Mr le Maire se retire pour l'adoption du CA 2015. Il est procédé au vote  
Le Compte administratif COMMUNE 2015 est adopté à l'unanimité des votants

**\* COMPTES DE GESTION 2015**

Le conseil  
APPROUVE à l'unanimité des membres votants les comptes de gestion 2015 établis par Mme JUSTER  
-GRUN - ASSAINISSEMENT - FORETS - COMMUNE

**\* AFFECTATION RÉSULTATS ASSAINISSEMENT:**

Le conseil,  
DÉCIDE l'affectation des résultats 2015 - Assainissement  
Fonctionnement : 125,20 € dépenses  
Investissement : 90 752,53 € recettes

**\* AFFECTATION RÉSULTATS FORETS :**

Le conseil  
DÉCIDE l'affectation des résultats 2015 - Forêts  
Compte 1068 : 41 425.22 €  
Fonctionnement : 259 225.18 € Recettes  
Investissement : 41 425.22 € Dépenses

**\* AFFECTATION RÉSULTATS COMMUNE**

Le conseil,  
DÉCIDE l'affectation des résultats 2015 - Commune  
Compte 1068 : 96 927.12 €  
Fonctionnement : 56 282.28 € Recettes  
Investissement : 96 927.12 € Dépenses

**\* PROGRAMME D' ACTIONS ONF 2016 :**

le conseil  
Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2016, DÉCIDE l'inscription de  
5 510 € HT en fonctionnement  
7 570 € HT en investissement  
RETOURNE le document à l'ONF  
DEMANDE à l'ONF de présenter un devis pour les travaux retenus.  
DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux concernés  
DONNE délégation au maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

**\* AMÉNAGEMENT POINT DE COLLECTE OM HAUT DE LA CROIX :**

Le conseil,  
APPROUVE le devis de la Société STPHV de XONRUPT LONGEMER concernant l'aménagement avec pose d'un enrobé de la plateforme du point de collecte situé au Haut de la Croix pour un montant de 1300 € HT - 1560 € TTC

**\* ACHAT RÉSINEUX PARCELLES D 383-384-385 :**

le conseil,

APPROUVE l'achat de résineux restant après exploitation des parcelles D 383,384 et 385 acquises en septembre 2015 ( PECHE) pour une valeur de 3800 € en accord avec l'estimation ONF et l'exploitant

**\* ACHAT PARCELLE JANEL : RÈGLEMENT AVANT VOTE BP :**

le conseil,

APPROUVE le règlement de la somme de 4 000 € pour l'achat de la parcelle F 400 de Monsieur Janel (avant le vote du BP 2016) Les frais de notaire seront réglés ultérieurement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

**\* COORDONNATEUR SPS AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE RD 11 :**

Le conseil,

RETIENT l'offre conjointement avec le Conseil Départemental des Vosges de la Société BEST de VECOUX pour assurer la coordination SPS sur le chantier de la traversée du village RD 11 pour un montant de 1 276.80 € HT

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

## **SEANCE DU 25 MARS 2016 à 20 H 30**

**\* BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

le conseil

VOTE le budget primitif 2016 - COMMUNE -

- dépenses de fonctionnement : 537 056.60 €

- recettes de fonctionnement : 622 162.28 €

- dépenses d'investissement : 813 407.12 €

- recettes d'investissement : 813 407.12 €

**\* BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

VOTE le budget primitif 2016 - ASSAINISSEMENT

- dépenses de fonctionnement : 5 286.60 €

- recettes de fonctionnement : 5 286.60 €

- dépenses d'investissement : 95 523.93 €

- recettes d'investissement : 95 523.93 €

**\* BUDGET PRIMITIF 2016 FORET :**

Le conseil,

VOTE le budget primitif 2016 - FORETS

- dépenses de fonctionnement : 188 320.00 €
- recettes de fonctionnement : 303 655.18 €
- dépenses d'investissement : 84 195.22 €
- recettes d'investissement : 84 195.22 €

**\* BA FORETS SUBVENTION COMMUNE :**

Le conseil,

VOTE une subvention de 120 000 € - art 6522

Cette somme provient de l'excédent de fonctionnement 2015 reprise au 002 du budget 2016

**\* SUBVENTION BA ASSAINISSEMENT :**

le conseil,

VOTE une subvention d'exploitation d'un montant de 2686.60 € -art 657364 pour le BA ASSAINISSEMENT  
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

**\* CRÉDIT COMMISSION SYNDICALE TENDON – FAUCOMPIERRE :**

Le conseil

VOTE les crédits nécessaires à la Commission Syndicale des Biens indivis Tendon-Faucompierre  
- art 6554 : 10 000 €

**\* SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE :**

Le conseil,

APPROUVE le versement d'une subvention de 50 € par enfant destinée à la classe de découverte programmée en 2016 soit 23 enfants , la participation est donc de 1 150 €  
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

**\* TAXES DIRECTES LOCALES :**

le conseil,

VOTE le taux d'imposition pour les taxes directes locales

- taxe d'habitation 23.33 %
  - taxe foncière (bâti) 12.74 %
  - taxe foncière (non bâti) 23.52 %
  - CFE- cotisation foncière des entreprises : 23.89 %
- pour un produit attendu de 159 846 €

**\* SUBVENTION CRECHE PARAPLUIE DES PETITS :**

Le conseil,

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.60 €/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche "Parapluie des Petits" de Docelles

Pour 6270 heures de présence de 7 enfants durant l'année 2015, la participation est donc de 3 762 €  
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

**\* SUBVENTIONS 2016 :**

le conseil,

DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Amicale Laïque : 330 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 330 €
- Association Familiale : 330 €
- Club des Cascades : 50 €
- Ding Dingue Deuche : 50 €
- Société de Chasse : 50 €
- Légion Vosgienne : 50 €
- Société de Pêche : 150 €
- Donneurs de Sang de Le Tholy : 100 €
- Prévention routière : 250 €
- Solidarité Paysanne Lorraine : 50 €

**\* LOCATION LOGEMENT 55 ROUTE DES CASCADES F3- 2ème étage MOREL Jean Louis :**

le conseil,

DÉCIDE de louer le logement F3 -2ème étage sis 55 route des Cascades à Monsieur MOREL Jean Louis pour un montant de 382.47 € par mois à compter du 01 04 2016

Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE

Le conseil autorise le Maire à signer le bail et le règlement de location des logements . Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.

**\* ADHÉSION SDANC :**

le conseil,

APPROUVE à l'unanimité des votants l'adhésion au SDANC de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt

**\* AGENT CONTRACTUEL :**

le conseil,

DÉCIDE d'établir un contrat de travail à durée déterminée à Mme Sabine GIOVANNELLI sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2ème classe pour l'entretien des locaux et l'encadrement de la cantine scolaire à compter du 01 04 2016 jusqu'au 31 07 2016 - durée hebdomadaire de 8 heures

Le contrat de travail est pris dans ce sens

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail.

**\* CONTRAT UNIQUE D'INSERTION POIROT YOLANDE :**

le conseil,

DÉCIDE d'établir un contrat unique d'insertion à durée déterminée à Mme Yolande POIROT ent tant qu'agent d'entretien polyvalent à compter du 01 04 2016 jusqu'au 31 mars 2017 - durée hebdomadaire de 20 heures

Le contrat de travail est pris dans ce sens.

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail et la demande d'aide pour le compte de l'Etat.

**\* AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ TRAVERSÉE DU VILLAGE VOIRIE SUBVENTION DETR :**

le conseil,  
A DÉCIDE les travaux d'aménagement de sécurité de la Traversée du Village RD 11 - Route des Cascades -  
Voirie-pour un cout prévisionnel de 280 896 € HT - 337 075 € TTC  
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016  
SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

**\* VENTE RELIQUAT BOIS :**

le conseil,  
APPROUVE la mise en vente du reliquat de bois provenant de l'excédent des travaux de la halle couverte  
aux personnes intéressées au prix de 270 € HT/m3

## **SEANCE DU 13 MAI 2016 à 20 H 30**

**\* TRAVAUX ÉCOLE ISOLATION MURS COMPLÉMENT :**

le conseil,  
RETIENT le devis complémentaire de l'entreprise LES PEINTURES GENERAUX de Taintrux pour  
un montant de 4 426.25 € HT - 5 311.50 € TTC pour l'isolation thermique extérieure des murs du bâtiment  
école

**\* TRAVAUX RÉFECTION TOITURE TERRASSE BÂTIMENT ÉCOLE MATERNELLE :**

Le conseil,  
RETIENT le devis des Compagnons Couvreur d'un montant de 9361.51 € HT, 11 233.81 € TTC  
pour les travaux de réfection de la toiture terrasse du bâtiment école maternelle

**\* CHAUFFAGE ÉCOLE :**

Le conseil,  
RETIENT le devis de l'entreprise LEGAY Christophe d'un montant de 5 047 € HT- 6056.40 € TTC  
pour le remplacement de la chaudière école et celui d'un montant 1 915 € HT - 2 298 € TTC pour le rempla-  
cement des radiateurs électriques à accumulation du couloir de l'école par des radiateurs alimentés par la  
nouvelle chaudière

**\* TRAVAUX VOIRIE 2016 :**

Le conseil,  
RETIENT le devis de l'entreprise STPI de RONCHAMP d'un montant de 18 551 € HT - 22 261.20 €  
TTC pour les travaux voirie 2016  
VC 11 Chemin des Pschés  
VC14 Chemin du Pré des Soeurs  
VC1 Rue de la Clé  
VC 40 Chemin des Epines

**\* CONVENTION RAM OCCUPATION CENTRE PÉRISCOLAIRE "LA RUCHE" :**

le conseil

AUTORISE le maire à signer la convention avec le RAM (Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la Communauté de Communes Gérardmer Monts et Vallées pour une mise à disposition du Centre Péricolaire "La Ruche" le premier vendredi de chaque mois de 8 h 30 à 11 h30

**\* ADHÉSION SATESE 2016-2018 :**

Le conseil,

DÉCIDE d'adhérer au SATESE pour la période 2016-2018 et autorise le Maire à signer la convention correspondante

## **SEANCE DU 16 juin 2016 à 20 H 30**

**\* APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT :**

le conseil

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n°94-469 du 03 06 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L2224.8 et L2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.3.1 et R123.11

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 proposant le plan de zonage de l'assainissement

Vu l'arrêté municipal du 09 mars 2016 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil est prêt à être approuvé

Après en avoir délibéré

- DÉCIDE d'approuver le plan de zonage tel qu'il est annexé à la présente

- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123.10 et R123.12 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal

- DIT que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

**\* CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE :**

Le conseil,

AUTORISE le maire à signer la convention relative à la participation financière des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale pour l'organisation du transport scolaire

**\* RECODIFICATION DU CODE DE L'URBANISME :**

le conseil,

APPROUVE la recodification du code de l'urbanisme tant dans sa partie législative que réglementaire

Cette mise à jour sera intégrée dans le PLU de la commune qui conserve les mêmes modalités d'application qu'avant l'entrée en vigueur de ces dispositions

**\* ACHAT PARCELLE G 0175 :**

Le conseil,  
DÉCIDE d'acquérir par préemption la parcelle boisée appartenant à Mme DEHOSSSE Hélène cadastrée G 0175 de 90 a 70 ca "A la Grosse Goutte" pour un montant de 6 000 €  
Cette parcelle jouxte une parcelle communale  
CONFIE la rédaction de l'acte à Patrick VILLEMIN notaire à GRANGES-AUMONTZEY

**\* RÉALISATION D UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DES TRAVAUX  
D AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG :**

le conseil,  
Le maire de TENDON est autorisé à réaliser auprès du CRÉDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 220 000 € dont le remboursement s'effectuera sur 10 ans en échéances constantes trimestrielles;  
Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.  
Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : taux fixe de 0.95 %  
Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.  
AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.  
Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

**\* REMPLACEMENT CHAUDIÈRE 13 RTE DES CASCADES :**

Le conseil,  
RETIENT le devis de l'entreprise Christophe LEGAY pour le remplacement d'une chaudière gaz au 13 route des Cascades pour un montant de 2 952 € HT - 3 114.36 € TTC

**\* TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES CHEMIN DES PSCHÉES – VC11 SUITE ORAGE :**

Le conseil,  
RETIENT le devis de l'entreprise S.T.P.I. pour la réparation des dégâts causés par l'orage sur le chemin des Pschées pour un montant de 880 € HT - 1 056 € TTC

## **SEANCE DU 15 juillet 2016 à 20 H 30**

**\* PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI, le Préfet a notifié aux collectivités concernées en mai dernier son arrêté n°1199/2016 du 03 mai 2016 dressant projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion :

- de la communauté de communes Gérardmer Monts et Vallées avec extension à la commune de Granges-Aumontzey

- de la communauté de communes de la Haute Moselotte

- de la communauté de communes Terre de Granite à l'exception de la commune de Saint Amé

Chaque collectivité dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur le projet de périmètre, soit jusqu'au

23 juillet 2016 pour la CCGMV.

La proposition de périmètre inclut 22 communes pour 38 976 habitants. Elle a été formulée suite aux différentes rencontres organisées en 2015 entre les élus des intercommunalités concernées. Celle-ci permettait de répondre à une logique de vallée et d'affirmer une identité commune liée à la montagne autour d'une collectivité unique. Au regard de sa population, elle aurait un poids important dans le paysage départemental voire régional. Elle disposerait d'un siège à la conférence territoriale de l'action publique de la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne.

### **COMPÉTENCE ET FISCALITE**

Les CC Gérardmer Monts et Vallées et Haute Moselotte ont un niveau de compétences et de fiscalité équivalent. La CC Terre de Granite dispose d'un plus grand nombre de compétences avec une fiscalité plus élevée. La législation prévoit qu'à compter de la fusion, les statuts de la nouvelle CC reprennent l'ensemble des compétences de chaque CC avant la fusion. Après constitution, la nouvelle CC aura à se prononcer sur ses compétences dans un délai de :

- Un an pour les compétences optionnelles
- Deux ans pour les compétences facultatives

### **GOVERNANCE**

La répartition de droit commun s'appuie sur les principes suivants :

- l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne garantit une représentation essentiellement géographique
  - l'attribution d'un siège à chaque commune membre assure la représentation de l'ensemble des communes
- Selon cette répartition, 49 délégués seront répartis sur les 22 communes de la future CC.

### **SIEGE**

Lors des réunions préparatoires, il a été proposé que le siège soit situé à Gérardmer

### **NOM**

Lors des réunions préparatoires, les noms suivants ont été proposés :

- Communauté de communes des Hautes Vosges
- Communauté de communes du Coeur des Vosges
- Communauté de communes des Lacs et Montagnes

Dans ce contexte et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable à l'Arrêté préfectoral n°1199/2016 du 03 mai 2016 dressant le périmètre de la future communauté de communes

SOUHAITE, en matière de gouvernance que la répartition de droit commun soit appliquée

SOUHAITE que le siège de la future communauté de communes soit situé à Gérardmer

SOUHAITE nommer la future communauté de communes « Communauté de Communes des Hautes Vosges »

Le conseil municipal précise que l'intérêt communautaire de la future communauté de communes doit être défini de façon réfléchie, dans un souci de maîtrise des dépenses, pour que l'ensemble des habitants de la nouvelle communauté de communes puisse accéder à un même niveau de services avec une fiscalité raisonnable.

### **\* CRÉATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE STAGIAIRE :**

Le conseil,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

Vu le départ à la retraite de Mme Maryvonne HANS, secrétaire inter-communale à compter du 01/12/2016

Vu la nécessité de pourvoir à sa succession

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe stagiaire pour une durée hebdomadaire de 28 heures. Ce poste sera occupé par Mme Céline MERCIER à compter du 01/08/2016

Autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant

VOTE les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012-charges du personnel- budget de l'exercice en cours.

DONNE pouvoir au Maire

**\* DROIT DE PRÉEMPTION POUR TROIS PARCELLES :**

Le conseil,

La commune a reçu de Maître PETITGENET, notaire à BRUYERES un courrier concernant la vente de trois parcelles boisées F184 de 1ha 78a 70ca, F200 de 71a 10ca et G216 de 53a, attenante à la parcelle G291, ce qui confère un droit de préemption à la commune.

Après consultation du cadastre, avis de l'agent ONF (terrain plutôt de nature agricole que forestière et prix trop élevé), avis de professionnels de la forêt membres du conseil, le conseil décide à l'unanimité des présents (12 voix) de ne pas faire valoir son droit de préemption, compte tenu du trop faible intérêt de ces parcelles pour la commune.

**\* DELIBERATION MODIFICATIVE DM N° 1 :**

Le conseil,

Vu une insuffisance de crédits

MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2016

art 61551 : - 6 000 €

art 657364 : + 6 000 €

**\* BA ASSAINISSEMENT DELIBERATION MODIFICATIVE DM N°1 :**

le conseil,

Vu une insuffisance de crédits

MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2016

art 74 : + 6 000 €

art 633: + 6 000 €

**\* PANNEAUX CIRCUITS PEDESTRES :**

Le Conseil,

ACCEPTTE le devis de la SARL Signaletic d'Epinal pour la fourniture de 6 panneaux présentant les circuits pédestres d'un montant de 846 € HT

**\* TRAVERSÉE DU VILLAGE RD11 – VOIRIE 2016 :**

le conseil,

Après ouvertures des offres, RETIENT l'entreprise PEDUZZI VRD SAS de Saint Amé pour l'aménagement de la traversée du village RD11 – voirie 2016 pour un montant de 208 912,50 € HT – 250 695 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

# SEANCE DU 26 AOUT 2016 à 20 H 30

## \* CANTINE SCOLAIRE : PRIX DU REPAS :

Le conseil,

ACCEPTTE le prix proposé par l'Auberge de la Poirie pour la fourniture des repas à la cantine scolaire soit 5.10€ - dessert et pain compris à compter de la rentrée 2016/2017 et jusqu'au 07 juillet 2017.

## \* CANTINE SCOLAIRE TARIFS :

Le conseil,

ACCEPTTE le maintien des tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2016/2017

4.10€ pour les enfants de Tendon

4.70€ pour les enfants extérieurs

## \* GARDERIE PERISCOLAIRE TARIFS:

Le conseil,

FIXE le prix des cartes de garderie à compter du 29.08.2016 pour la rentrée scolaire 2016/2017

Quotient familial CAF de 0 à 900€ - 1.03€/h 27.40 €

Quotient familial CAF de 901 à 1500€ - 1.18€/h 31.50 €

Quotient familial CAF supérieur à 1501€ - 1.32€/h 35.20 €

## \* AGENT CONTRACTUEL:

Le conseil,

DECIDE d'établir un contrat de travail à durée déterminée à Mme GIOVANELLI Sabine sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien des locaux à compter du 01.09.2016 jusqu'au 31.07.2017.

Durée hebdomadaire de 8h

Le contrat de travail est pris dans ce sens.

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail.

## \* ONF : ETAT D'ASSIETTE 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2017 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier.

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit,

Amélioration : 11-17-55-701-702

Irrégulière : 36-39

Régénération : 8r

Amélioration : F 413-414 à soumettre au R.F.

ACCEPTTE par dérogation la suppression de l'amélioration de la parcelle 48A faite en 2013.

## \* BUDGET FORET DM N°1 :

Le conseil,

Pour régularisation MODIFIE le BP ainsi qu'il suit :

R.2111 = 3512.24

D.2117 = 3512.24

En écriture d'ordre

**\* ACHAT PARCELLES BOISEES F88 – F607 :**

Le conseil,  
DECIDE l'achat de parcelles F88 de Madame GRAVIER Christel pour un montant de 4800€ et F 607 de M.GRAVIER Robert pour un montant de 4300€.  
CONFIE la rédaction de l'acte notarié à la SCP Marion HELLUY-GUNSLAY-DUBAR de REMIREMONT.  
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

**\* ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE :**

Le conseil,  
RETIENT le devis de l'entreprise LIGNE MICRO-SAS pour un montant de 1370 € HT pour l'achat d'un ordinateur de bureau.

**\* BA ASSAINISSEMENT DM N°1 :**

Le conseil,  
Vu une insuffisance de crédit MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2016  
74 = +6000€  
6378 = - 6000€

**\* TARIF BOIS DE CHAUFFAGE :**

Le conseil,  
FIXE le tarif pour les lots de bois de chauffage réservés aux personnes inscrites à 10€ HT.  
La prestation pour la constitution et la répartition des lots étant confiée à l'ONF .

## **SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016 à 20 H 30**

**\* DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 :**

Le conseil,  
Vu une insuffisance de crédits  
MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2016  
Art 2315 : - 5311.50 €  
Art 21312 : + 5311.50 €

**\* DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 :**

Le conseil,  
Vu une insuffisance de crédits  
MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2016  
Art 2315 : - 1644 €  
Art 2183 : +1644 €

**\* LOGICIEL COMPTABILITE :**

Le conseil,  
RETIENT le devis de la société COSOLUCE pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité pour un montant de 4 597.50€ HT – 5 517 € TTC.

**\*ACQUISITION PARCELLES F88 ET F607 :**

Le conseil,

DECIDE d'acquérir les parcelles de section F appartenant à l'Espace Naturel Sensible du Faing Janel, appartenant à Madame GRAVIER Christel et Monsieur GRAVIER Robert et faisant l'objet d'une vente :

Numéro de parcelle	Section	Prix	Contenance (m <sup>2</sup> )
88	F	4 800,00 €	11 570
607	F	4 300,00 €	13 428

Soit une contenance totale de 2ha 49a 98ca, au prix global de 9 100,00€. Les frais de notaire sont estimés à 952,52 €, ce qui représente donc un budget global de **10 052,52€**.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce dossier auprès du Conseil départemental des Vosges au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles à hauteur de 5 026,26 €, selon le plan de financement joint ;

INTEGRE ces deux parcelles par avenant à la convention tripartite signée entre la Commune de Tendon, le CEN Lorraine et l'ONF pour la préservation et la gestion de l'ENS du Faing Janel, en date du 18 avril 2011 ;

S'ENGAGE, dans les années à venir, une démarche de préservation sur l'ENS de la Pierre le Lièvre en connexion directe avec le Faing Janel, via une animation foncière visant à acquérir des parcelles privées et/ou à contractualiser des conventions avec les propriétaires privés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**\* VENTE PARCELLES C649 ET C665 :**

Le conseil,

APPROUVE la vente des parcelles C649 de 142 m<sup>2</sup> et C665 de 634m<sup>2</sup> au prix de 6€/m<sup>2</sup> à M et Mme SCHOLLER Arnaud de TENDON.

Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

**\* CREATION D'UN POSTE EN CUI :**

Le conseil,

APPROUVE le recrutement d'une personne en contrat unique d'insertion dans le cadre d'une augmentation des effectifs en maternelle et en cantine nécessitant une aide supplémentaire pour assurer l'encadrement des enfants.

# SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016 à 20 H 30

## \* ACHAT MOBILIER :

Le conseil,  
APPROUVE l'achat d'une armoire pour le secrétariat pour la somme de 792€ HT et d'un réfrigérateur/congélateur pour la somme de 460€ HT

## \* TARIF DENEIGEMENT:

Le conseil,  
APPROUVE le maintien de tarif à 55 € HT /h de M. François GEORGES sans changement par rapport à l'année dernière pour le déneigement en renfort au profit de la commune.

## \* ONF : ETAT D'ASSIETTE 2017 :

Le conseil,  
APPROUVE le rajout de la parcelle n°6 sur proposition de l'ONF en amélioration à l'état d'assiette 2017 initialement prévu lors de la séance du 26.08.2016.

## \* CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Le conseil,  
APPROUVE la prise en charge de 2€ par la commune pour chaque enfant participant à la marche de 5 km du Téléthon du 3 décembre 2016 dont le tarif est fixé à 3€ par participant.

## \* ADHESION SDANC :

Le conseil,  
APPROUVE l'adhésion au SDANC de la communauté de communes de Rambervillers et de la commune d'URVILLE.

## \* DELIBERATION MODIFICATIVE N°6 :

Le conseil,  
Vu une insuffisance de crédit au chapitre 012  
MODIFIE comme il suit le BP 2016  
- art 61558 : + 5000 € par prélèvement sur l'excédent  
- art 615231 : + 4000 € par prélèvement sur l'excédent  
- art 6811 : + 2378 € par prélèvement sur l'excédent

## \* CONVENTION AVANCE CSBI :

Le conseil,  
APPROUVE l'établissement d'une convention d'avance de trésorerie à la commission Syndicale des Biens Indivis pour la somme de 18 000€

**Le conseil municipal de Tendon**  
**IL Y A TRENTE ANS...**

**SEANCE DU 08 NOVEMBRE 1986 à 20 H 00**

Le Maire : Claude GUYOT

Le Conseil : Thérèse BABEL, Catherine BIZOT, Jacqueline CLEMENT, Bernard CUNIN, Gérard CUNIN, Pierre FREMIOT, André LALEVEE, Philippe RENAULD, Alain VILLAUME

**\* LOCAL POMPE :**

Le conseil,  
ACCEPTTE l'achat de tôles pour couvrir le garage de la moto-pompe

**\* SALLE POLYVALENTE :**

Le conseil,  
DECIDE l'aménagement de la salle polyvalente suivant l'échéancier ci-dessous :  
- janvier – février 1987 : Devis  
- Début mars 1987 : Commencement des travaux  
- Octobre 1987 : Fin des travaux

**\* TARIF DÉNEIGEMENT :**

Le conseil,  
FIXE à 130 F H.T. l'heure de déneigement pour la période hivernale 1986/1987

**\* TRAVAUX RÉGIE FORET :**

Le conseil,  
DECIDE l'exploitation en régie dans la parcelle 6 ; bûcheronnage (grumes 6 m<sup>3</sup> et chauffage 5 stères) et débardage. Les grumes seront vendues lors de la prochaine vente organisée par l'ONF et le bois de chauffage sera vendu aux enchères publiques dans la commune au printemps 1987.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget supplémentaire 1986

**\* INDEMNITÉ PERCEPTEUR :**

Le conseil,  
ACCEPTTE de verser à Monsieur le Percepteur de Docelles l'indemnité de conseil qui s'élève pour l'année 1986 à 1 289 F.

**\* REPAS CANTINE :**

Le conseil,  
conformément à l'article 11 de la convention relative à la fourniture de repas par l'Auberge de la Poirie à la cantine scolaire de Tendon, le prix du repas est fixé à 21 F + 1,10 F pour le dessert pour la période du 11 novembre 1986 à Pâques 1987.

**\* ALIMENTATION EN EAU DE LA MAISON ORY :**

Le conseil,  
CONSIDÉRANT que la conduite d'alimentation en eau de la maison en construction de M. ORY prévue en tuyau 20/27 de diamètre est à sa charge, le Conseil en prévision de constructions futures estime qu'il y a lieu de prévoir une conduite de diamètre supérieur.  
DÉCIDE de prendre en charge la différence entre le prix de fourniture de tuyau de 75 mm de diamètre et celui en 20/27 de diamètre.  
DÉCIDE de payer cette différence qui s'élève à 5 784,12 F TTC



# L'ETAT CIVIL EN 2016

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**⇒ En 2016, 5 nouveaux Todas ont rejoint le village:**

- Kenzo STERN, le 03 février
- Lucien HANESSE RAMOND, le 04 février
- Elise MOREL, le 07 juin
- Léo PIERRON, le 15 juin
- Lohan DURAIN, le 04 novembre

**⇒ Pas de mariés dans notre commune en 2016 :**

**⇒ Pas de décès dans notre commune en 2016 :**

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2015 validés en conseil

## SECTION FONCTIONNEMENT

### TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	<b>BUDGET 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>RAPPEL 2014</b>
	<b>499 570 €</b>	<b>440 791 €</b>	<b>402 622 €</b>
Dont charges à caractère général	118 550 €	118 854 €	121 228 €
Dont charges de personnel	177 970 €	184 762 €	179 534 €
Dont autres charges de gestion	61 600 €	60 806 €	57 142 €
Dont charges financières	4 520 €	4 517 €	5 746 €
Dont charges exceptionnelles	1 300 €	487 €	2 382 €
Dont virement à l'investissement	98 600 €		

### TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	<b>BUDGET 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>RAPPEL 2014</b>
	<b>530 500 €</b>	<b>593 999 €</b>	<b>547 927 €</b>
Dont produits de services	37 300 €	39 209 €	43 992 €
Dont impôts et taxes	162 500 €	165 563 €	162 996 €
Dont dotations et participations	203 200 €	218 022 €	214 699 €
Dont revenus immeubles	26 000 €	17 206 €	22 286 €
Dont virement budget forêt	110 000 €	110 000 €	100 000 €
Dont produits exceptionnels	1 500 €	43 997 €	3 708 €
Dont produits financiers	0 €		4 €
Dont résultat reporté			
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 208 €</b>	<b>145 305 €</b>

#### Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut de 153 208 € ; si on neutralise l'apport du budget forêt pour financer de l'investissement, le résultat est de 43 208 € contre 45 305 € en 2014, soit une bonne stabilisation du fonctionnement. Les charges à caractère général sont conformes au budget avec une prévision de dépenses qui tient compte chaque année de l'analyse pluriannuelle des comptes. La masse salariale progresse encore de 5 200 € avec les changements d'échelon, titularisation, ancienneté normale de l'équipe en place. Les frais financiers ne concernent plus qu'un emprunt en 2015 sur le bâtiment périscolaire.

Dans les produits, les prévisions de prestations et revenus d'immeubles avaient été un peu élevées alors que la baisse de dotations globales avaient été amplifiée, les compensations de baisse de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant assurées en partie par une hausse de la Dotation Solidarité Rurale (DSR). Les produits exceptionnels concernent essentiellement des ventes de terrain mais compensées en partie par des opérations d'ordre en charges de fonctionnement.

## SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2015	RAPPEL 2014
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>182 475 €</b>	<b>554 684 €</b>
Dont dépenses équipement	159 654 €	509 642 €
Dont remboursement emprunt (capital)	22 821 €	45 041 €

	REALISE 2015	RAPPEL 2014
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>378 738 €</b>	<b>286 638 €</b>
Dont Subventions d'investissement	70 473 €	75 504 €
Dont dotations-fonds divers	261 049 €	202 693 €
Dont réalisation emprunts		0 €
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 196 263 €</b>	<b>- 268 046 €</b>

Commentaires :

Les dépenses d'investissements ont été plus limitées et on a eu la fin des dépenses de la Halle, la sécurisation du carrefour de la Petite Cascade et le début des travaux pour les nouvelles parcelles des Ronds Champs. Un programme voirie est également réalisé chaque année. Le remboursement en capital d'emprunt revient à 22 821 € à partir de 2015.

Les recettes sont influencées par la perception des subventions d'équipement concernant des dépenses de 2014 pour la plupart et un gros remboursement de TVA de quasiment 80 000 €. Ceci aura permis de couvrir une large part du déficit d'investissement N-1 et caler un budget 2016 avec de moins gros déséquilibres de départ.

## BUDGET COMMUNAL 2016

Le budget 2016 va se donner comme but de réduire encore les charges à caractère général. Une souplesse est néanmoins accordée par l'État pour autoriser la récupération de TVA sur l'entretien voirie et bâtiment, ce qui peut nous faire comptabiliser en charges de fonctionnement des dépenses jusqu'alors d'investissement.

La charge de personnel est augmentée dans la prévision du recrutement d'une secrétaire de mairie avec période de tuilage de 4 à 5 mois et le renforcement de l'équipe ménage et accueil d'enfants (maternelle et services périscolaires)

## SECTION FONCTIONNEMENT

<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :</b>	<b>537 056 €</b>	<b>(2015) 499 570 €</b>
Dont charges à caractère général	109 450 €	118 550 €
Dont charges de personnel	204 170 €	177 970 €
Dont autres charges de gestion	58 137 €	61 600 €
Dont charges financières	3 820 €	4 520 €
Dont charges exceptionnelles	1 000 €	1 300 €
Dont virement à l'investissement	119 641 €	98 600 €

<b>TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :</b>	<b>565 880 €</b>	<b>(2015) 530 500 €</b>
Dont produits de services	38 380 €	37 300 €
Dont impôts et taxes	170 800 €	162 500 €
Dont dotations et participations	207 200 €	203 200 €
Dont revenus immeubles	24 000 €	26 000 €
Dont virement budget forêt	120 000 €	110 000 €
Dont autres produits de gestion	5 500 €	1 500 €

Commentaires :

Les recettes sont reconduites à l'identique de 2015 avec une progression des services périscolaires et des subventions CAF obtenues. L'ensemble des appartements est occupé en 2016, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008. Les dotations sont prévues en baisse par rapport au réalisé de 2015 mais devraient se situer au dessus du budget prévu en 2015 qui avait été trop pessimiste. Le budget forêt est toujours mis à contribution, grâce à la bonne année réalisée en 2015, afin de prévoir au mieux les importants investissements de 2016.

## SECTION INVESTISSEMENT

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>813 407 €</b>	<b>(2015) 727 960 €</b>
Dont voirie – aménagement Bourg -...	619 910 €	245 000 €
Dont études (bornage,...), achat foncier	53 980 €	5 990 €
Dont remboursement emprunt (capital)	16 390 €	27 660 €
Dont bâtiment	26 200 €	13 970 €
Dont matériel		

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>813 407 €</b>	<b>(2015) 727 960 €</b>
Dont Subventions d'investissement	261 500 €	123 500 €
Dont emprunts LT	250 000 €	25 100 €
Dont FCTVA	26 000 €	78 300 €
Dont virement section fonctionnement	130 480 €	98 600 €

Commentaires :

L'aménagement du centre bourg constitue l'essentiel des dépenses prévues avec une partie des marchés signée en fin 2015 et une autre part dont le chiffrage n'est pas connu réellement mais estimé dans les études réalisées. Des travaux sur la voirie et les bâtiments scolaires sont également engagés.

Au niveau des financements, les subventions sont partiellement acquises et un prêt principal de 250 000 € est prévu dans le plan de financement (il sera au final conclu à 220 000 €). Ce budget 2016 est bien sûr, le dernier gros budget du mandat en cours si on veut garantir le maintien de la fiscalité communale actuelle.

# LA FORÊT COMMUNALE

Les ventes de bois de 2015 ont été exceptionnelles avec de très bons prix dès le printemps cumulés à des volumes à vendre plus élevés sur cet exercice. Des lots de bois sont toujours réservés en moyenne à 20 à 25 demandeurs, ce qui constitue un service apprécié par certains.

Si le budget forêt est pourvoyeur d'une large part des budgets investissements communaux, il est également destiné à l'investissement forestier aussi bien en achat de parcelles boisées que de réalisation de travaux de plantation et d'amélioration des jeunes peuplements.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

	REALISE 2015	RAPPEL 2014
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>130 632 €</b>	<b>121 419 €</b>
Dont charges à caractère général	20 632 €	21 327 €
Dont virement budget général	110 000 €	100 000 €
Dont charges financières	0 €	92 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>165 801 €</b>	<b>93 403 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 35 169 €</b>	<b>- 28 016 €</b>

Commentaires :

Le résultat 2015 permet de compenser la perte 2014 et le reversement au budget général a donc pu être couvert sans pénaliser trop l'excédent de départ. A noter que les emprunts sur ce budget sont terminés et qu'il pourrait être possible de contracter un nouvel emprunt en cas d'achats plus importants de nouvelles propriétés.

## BUDGET FORET 2016

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188 320 €</b>
Dont charges à caractère général	25 550 €
Dont virement budget général	120 000 €
Dont virement à l'investissement	42 770 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>303 655 €</b>
Dont produits des services	44 430 €
Dont résultats reportés	259 225 €

Les recettes de bois 2016 seront en baisse assez nette mais couvrent les charges à caractère général. Le prélèvement de 120 000 € s'opérera donc sur les résultats antérieurs reportés tout comme les nouveaux investissements. Cette baisse du report excédentaire confirme bien la prudence à observer désormais sur les futurs investissements de la commune de Tendon.

Par ailleurs, le plan d'aménagement forestier établi en 2003 pour 15 ans va se finir en 2018 et dès 2017, le début du futur plan va être ébauché pour dessiner notre forêt communale des 20 prochaines années.

# Un flash sur les Nouvelles Activités Péri-scolaires

## (N.A.P.)

Les nouvelles activités péri-scolaires plaisent toujours autant aux enfants.

Le choix des activités est validé par la commission scolaire et péri-scolaire, toujours en tenant compte, dans la mesure du possible, des avis des enfants, et du bilan réalisé auprès des familles et des intervenants professionnels et bénévoles.

Ce programme de NAP entre dans le cadre de l'agrément DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

De nouveaux ateliers ont été ajoutés cette année telles que la danse urbaine et le théâtre.

Un atelier « visite de chantier » a été mis en place avec Alexis, le responsable du chantier du centre du village ; c'était le grand événement du moment.

Un spectacle a été présenté en Janvier pour tous les enfants de l'école avec le groupe les « CECI-CELA » Animation inter-active musicale.

Le spectacle de début d'année est devenu une tradition.

Pour cette année scolaire, les ateliers prévus pour les CM1 et CM2 sont orientés vers la découverte de certains métiers et des actions de sensibilisation avec les pompiers et les gendarmes.

Nos grands enfants partiront bientôt à l'aventure, au collège, et donc vers plus d'autonomie. C'est pourquoi certains ateliers sont orientés vers la découverte des services de protection de secours, d'assistance, de bénévolat comme le Don de sang, la Croix Rouge. La séance animée par la gendarmerie les informera, de façon ludique, sur la prévention des risques d'attentats dans les grandes agglomérations : ce sujet trotte dans la tête des enfants car il est omniprésent dans les informations délivrées par l'ensemble des médias. Cela permettra de mieux comprendre ce qui se passe et de mieux réagir en cas de besoin. Ces actions viennent en complément du plan de protection mis en place par l'équipe.

Des bénévoles (parents et grands-parents, membres d'association, conseillers ou habitants de la commune) continuent de s'investir dans l'encadrement des ateliers jardinage, cuisine, jeux d'extérieurs, contes ... ou pour accompagner certains intervenants.

Un grand merci à ceux qui ont déjà donné et donnent encore de leur temps et leur savoir aujourd'hui.



OS



Marie,  
Coordinatrice des N.A.P.

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal des jeunes est actuellement composé de cinq membres qui sont Jeanne Brevot, Celestin Georgel, Kentin Houot, Eléa Lecomte et Quentin Scholler.

Tous travaillent à la réalisation de projets qui peuvent porter sur l'environnement, les loisirs, la sécurité, le social et sur l'organisation de manifestations ludiques, sportives ou encore caritatives.

Petit retour en arrière, en janvier 2016 s'est tenue une après-midi entre jeunes, basée sur les activités manuelles à la salle polyvalente où chacun a pu s'exercer et se perfectionner sur différents ateliers : confection de scoubidous, de pompons, de bracelets mais aussi pliages de feuilles (origami). Encore une réussite puisque 22 jeunes du village y ont participé.

Puis en avril 2016, les sportifs du village, enfants et adultes, avaient rendez-vous pour participer à une course à pied : le 1<sup>er</sup> Toda Trail. Au programme 3,5 ou 7 km de parcours dans la forêt de Tendon.

Joli succès puisqu'une quarantaine de coureurs s'étaient déplacés.



Podium du 7km



Podium du 3,5km

Au mois d'août, ce fut la projection du film sous la halle couverte du village.



Enfin en décembre, les jeunes se sont associés à la marche organisée par les pompiers et ont ainsi récolté 45 euros reversés au profit du téléthon.

Les projets pour 2017 ne sont pas tous encore bien définis. Au printemps, les jeunes mettront en place une séance de ramassage de déchets sauvages.

Sachez enfin que l'effectif de ce conseil des jeunes n'est pas complet. Il reste encore des places alors, avis aux amateurs de 10 à 18 ans qui souhaitent représenter leurs camarades et apporter leurs idées.

# **LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le CIS Tendon perdure dans son engagement et ses valeurs avec une année encore bien remplie, en totalisant 63 interventions dont plus de la moitié en secours à personnes.

La formation reste un des éléments les plus importants dans la qualité des secours, mais également pour la sécurité des pompiers lors de leurs interventions. On peut dénombrer 658 heures de formation réalisées sur l'année 2016 sans compter les temps de manœuvre, recyclage en secourisme et les préparations aux stages. Chaque sapeur pompier doit acquérir une formation initiale en incendie et secourisme (~250h) à laquelle s'ajoutent les spécialités (conducteur PL ; désincarcération ; incendie et les évaluations pour monter en grade).

Des avancées technologiques en informatique ont été apportées sur les logiciels de déclenchement des alertes au niveau départemental et sur les modes d'accès aux plannings des astreintes des pompiers, afin que chaque sapeur pompier puisse offrir sa disponibilité en temps réel. La disponibilité en journée tend à diminuer sur le centre mais également sur nos centres voisins.

En cause l'éloignement du lieu de travail de chacun.

Il ne sera pas rare en journée de voir arriver des sapeurs pompiers venant d'un centre voisin, ou que nos équipes soient complétées par d'autres collègues de l'extérieur.

C'est un constat à l'échelon départemental.

Quelques mouvements au centre :

Deux incorporations : Tessa et Antoine VIARD après l'obtention de leurs brevets de cadets (JSP) viennent de rejoindre les rangs ; Hugo OLIER de Saint Jean du Marché vient de commencer sa première année de Jeune Sapeur Pompier à la section de Bruyères.

Le départ en retraite du caporal chef BALLAND Gilles en mars 2016, qui a passé 30 années à servir et défendre nos valeurs, il reste un élément clé de notre amicale.

La cérémonie de Sainte Barbe fut l'occasion des remises de décorations et de galons :

Sergent chef L'HOTE Bruno élevé au grade d'Adjudant (au 14 juillet)

Sergent VILLAUME Lionel nommé Sergent chef

Caporal chef CLEMENT Gérard élevé au grade Sergent et médaillé d'argent (20 ans)

Caporal ROBERT Pascal nommé caporal chef et médaillé d'argent (20 ans)

Caporal AUBERT Benoit nommé caporal chef

Sapeurs PIERRE Dominique et POIROT Gabriel suite à leurs examens ont été élevés au grade de caporal.

Galons de 1<sup>o</sup> Classe pour AUBERT Cassandre, BABEL Lucien et DEMANGEON Gilles

Attribution de la fourragère à DEMANGEON Gilles

Le CIS continue à œuvrer pour la collectivité mais également à participer aux Nouvelles Activités Périscolaires, aux encadrements d'évacuations et à la prévention.

**Vous avez une question, vous souhaitez rejoindre l'équipe du Centre de TENDON,....**

**Les sapeurs pompiers de l'équipe de Tendon restent à votre disposition.**

**Contact : Sergent Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**



**MANOEUVRE DESINCARCERATION**

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU** **(COMMUNES DE FAUCOMPIERRE – TENDON – XAMONTARUPT)**

## Bilan de l'année 2016

L'année s'est terminée avec un niveau d'eau assez bas , l'été et l'automne ont été déficitaires en eau de pluie. Pour le syndicat , il n'y a pas eu de problème constaté, les deux captages fonctionnent correctement. Mais nous avons constaté que les sources des particuliers sont au plus bas. La chasse aux fuites porte ses fruits car nous n'avons pas fait appel à une entreprise extérieure. Les quelques fuites repérées ont été réparées par les ouvriers communaux.

Nous avons dépanné nos voisins du Tholy en fin d'année (400 000 litres)

## Bilan des travaux 2016

Suite aux travaux de la rue principale de Tendon, le syndicat a remis à neuf la conduite se trouvant devant l'ancienne poste et celle de la rue des pins. Coût de l'opération : 15 673 €

Le schéma de distribution d'eau des trois communes est terminé (inventaire complet du réseau d'eau de toutes les conduites, les diamètres, les bouches à clés et les branchements).

Ce dispositif sera en place sous forme de système d'information géographique, chaque mairie sera dotée d'un logiciel. Coût de l'opération: 20 440€ subventionné par l'agence de l'eau à 60%.

Malgré la conjoncture difficile le syndicat a enregistré 8 nouveaux abonnés durant l'année 2016.

## Projet pour l'année 2017:

Fin janvier, début des travaux à Faucompierre de renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable sur 1 km venant en remplacement de l'ancienne conduite en PVC collé datant de 1976 puis raccordement des particuliers.

Après ouverture des plis c'est l'entreprise Peduzzi qui a remporté le marché pour la somme de 176 390€ TTC.

Courant Février, nous allons mettre en place une télésurveillance sur les 2 réservoirs ainsi que sur toutes les installations pour une somme de 18 440 € TTC. Les deux chantiers sont financés à hauteur de 70%. (50 % par l'agence de l'eau et 20% par le conseil départemental des Vosges ).

Au printemps, nous allons finaliser les dossiers de la tranche n°2 : remise à neuf du réseau de la poirie, de la rue pschees à Tendon. Coût prévisionnel: 185 000 € (l'étude est terminée).

Il n'y aura pas d'augmentation du tarif de l'eau pour 2017. La taxe de pollution augmente bien tous les ans mais elle est perçue par l'agence de l'eau à 100%.

Le président et les délégués du syndicat vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le Président,  
Monsieur Hubert VILLAUME

## Le syndicat de l'eau en visite à l'usine PAM,

Le syndicat de l'eau de Tendon Faucompière Xamontarupt s'est rendu à Pont à Mousson en visite à l'usine Saint Gobain PAM créée en 1860 et qui emploie 1 600 personnes.

Au programme: visite de la Halle des Hauts fourneaux, la fabrication et la préparation du métal, la centrifugation des canalisations du diamètre 150 à 2000 mm, visite de l'espace de démonstration des matériels essais démonstratifs des qualités des produits.

Cette journée a été très enrichissante pour notre syndicat qui utilise ce savoir faire français avec ses tuyaux en fonte qui permettent de transporter l'eau jusque dans les foyers du syndicat.



# La Commission Syndicale des Biens Indivis (CSBI).

## - Nouveau chauffage de l'église

Après quelques décennies de « bons et loyaux services », le remplacement des deux anciens fourneaux à fuel était devenu nécessaire en raison de leur dangerosité latente consécutive au vieillissement du matériel, car il n'existait plus de rechange pour ces appareils devenus obsolètes.

Les consultations d'entreprises proposant divers systèmes de chauffage plus ou moins performants furent engagées à l'automne 2015 et au final, c'est la société GOULLILOUD implantée à Cailloux sur Fontaines (Rhône) qui a été retenue comme bureau d'études et maître d'œuvre avec de nombreuses références d'installations réalisées dans les églises en France. Parmi les solutions proposées, c'est sur un système à air pulsé que le choix de la Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis de TENDON/FAUCOMPIERRE (CSBI) s'est porté en raison de son efficacité attestée malgré un coût supérieur à d'autres installations plus simples mais de moindres performances. Un budget de 60 000 € a été établi, supporté par les deux communes avec une aide de 5 000 € de la paroisse et une subvention du Conseil Départemental de 6 600 €.

Un chantier débuté le 21 septembre par les travaux de maçonnerie confiés à l'entreprise GROCCIA de Champ le Duc. Des fouilles importantes et délicates à mener pour le passage des conduits de ventilation car il a fallu creuser entre le chœur et l'appentis opposé à la sacristie, sous les murs épais du bâtiment qui repose directement sur le sol, sans fondations.



Une fois ces travaux réalisés, l'entreprise MAGNEN de Jussey (Haute-Saône) reconnue pour ses compétences en matière d'installation de chauffage, en coordination avec l'entreprise LEPAUL-DURAND de Deycimont pour les divers raccordements électriques, a procédé à l'isolation des conduits de ventilation puis à la mise en place du générateur d'air chaud à partir de mi-novembre dans l'appentis devenu chaufferie.



Gaine d'air isolée  
Générateur d'air chaud  
Tableau de commande



Grille de reprise d'air frais



Grille de soufflage d'air chaud

Mardi 6 Décembre, jour de St Nicolas, la réception du nouveau système de chauffage de l'église a été effectuée par Rémi GOULLIoud, maître d'œuvre et concepteur du procédé, la CSBI, maître d'ouvrage, et Pierre MAGNEN chauffagiste installateur, après deux mois et demi de travaux. Les essais se sont avérés très concluants et conformes aux prévisions. L'installation a été déclarée opérationnelle et promet une très nette amélioration du confort dans l'édifice. Un autre point tout aussi important mais sans doute moins perceptible en direct est un niveau de sécurité maximum quant au fonctionnement de l'ensemble, plusieurs capteurs situés à des endroits sensibles déclenchant l'arrêt immédiat du système en cas de défaut détecté. Enfin, la régulation/programmation électronique assure un fonctionnement hors gel automatique de l'ensemble suivant la température intérieure minimum choisie.

Le système performant et simple à mettre en œuvre de Rémi GOULLIoud équipe déjà plus de 2000 églises en France à la satisfaction des utilisateurs. L'air frais est aspiré à travers une grille devant le chœur, puis est chauffé à travers le générateur dont le brûleur « haute performance » de 200 kW produit une flamme à 1300°C, avant d'être soufflé dans l'église à travers une grille au niveau de l'autel principal à raison de 15000m<sup>3</sup>/h. Lors des essais, la température ambiante initiale de l'église se situant aux environs de 7°C, une température uniforme de 23 °C (à un demi-degré près) a été atteinte en moins de 25mn (18°C atteints en 12mn) dans l'ensemble de la nef. Selon l'expérience de l'installateur, la température généralement requise pour un bon confort se situe autour de 15°C, c'est cette température qui a été programmée pour la première messe du 11 décembre. Une simple pression sur deux commandes « + » et « - » permet d'ajuster la température désirée en fonction des circonstances. La consommation de fuel annoncée pour une température de 18°C est de l'ordre de 20 l/h. Ce nouveau chauffage ouvre de nouvelles perspectives d'utilisation de l'église au-delà des seules célébrations religieuses, en permettant notamment l'organisation de concerts ou de manifestations culturelles en hiver dans un confort appréciable.

Pour répondre à certaines interrogations, ce choix a été motivé par des considérations allant au-delà du simple confort des paroissiens lors des célébrations et cérémonies finalement peu nombreuses sur une année, en visant à long terme la sauvegarde du patrimoine immobilier que constituent cette église et les objets d'art qu'elle abrite, grâce à la fonction « hors gel » programmable. En outre, ce procédé est dépourvu « d'agressivité » vis-à-vis de l'orgue. Enfin, en cas d'urgence, grâce à la montée en température rapide, il serait possible de recueillir provisoirement les victimes d'un accident ou d'une catastrophe naturelle dans cette église en attendant leur prise en charge par les services de l'Etat.

## - Espace cinéraire



L'année 2016 a vu apparaître les premières concessions du nouvel espace qui continue à prendre son aspect définitif au fil du temps. Le transfert des anciennes concessions situées sur le côté gauche de l'église a été confié à l'entreprise RIGHINI et sera réalisé dès que possible.

L'entreprise CAVALLI a mis en place un piédestal destiné à présenter l'urne cinéraire pendant une cérémonie précédant la mise en terre, ainsi que la stèle au centre du « jardin du souvenir », zone de cailloux destinée à recevoir les cendres des défunts qui n'ont pas souhaité faire épandre leurs cendres dans la nature, ni avoir leur urne enterrée dans une concession. Les noms des défunts dont les cendres y auront été dispersées pourront être gravés sur cette stèle.



Il reste à finaliser l'accès routier le long du presbytère et le parking près du portail d'entrée de cet espace.

## - Cimetière

La mise en place de composteurs n'ayant pas été probante, l'aménagement d'un espace avec conteneurs de tri et plaques signalétiques (végétaux et déchets d'autre nature) est envisagé près du local de la chaufferie. Cet endroit semble aussi approprié pour recevoir un point d'eau permanent fiable en raison de sa proximité des réseaux d'approvisionnement et d'évacuation. La CSBI étudiera ce projet en liaison avec le Syndicat des Eaux.

L'amélioration des allées du cimetière dont l'usage est malaisé pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer est aussi à l'étude, dans un avenir que la CSBI espère le plus proche possible, en fonction des incontournables contraintes financières.

Le Président de la CSBI



## LE MOT DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le 13 Octobre 2016 a vu la création de la Garde Nationale destinée à accroître les capacités de défense de la France face aux nouvelles menaces qui pèsent sur elle. Cette

Garde Nationale est encore assez méconnue et il serait illusoire de la présenter en totalité dans cette page.

Ce « mot du correspondant défense » vous en présente succinctement les grandes lignes et pour en savoir plus il existe un site internet gouvernemental qui vous donnera tous les détails utiles :

[www.gouvernement.fr/garde-nationale](http://www.gouvernement.fr/garde-nationale)

### **L'engagement**

La Garde nationale, ce sont des femmes et des hommes volontaires qui décident, en parallèle de leur vie civile, de s'engager dans la réserve opérationnelle au service de la protection des Français.

### Quelles missions ?

Vous souhaitez enrichir votre expérience personnelle ou professionnelle en participant à des missions utiles pour votre pays. Dans la Garde nationale, vous pouvez contribuer :

- Au renfort des Armées
- Au service quotidien des unités de Police et de Gendarmerie
- A l'expertise dans des domaines où les armées et les Forces de Sécurité Intérieure connaissent des besoins ponctuels

**Etre réserviste dans la garde nationale c'est soutenir les forces de sécurité intérieure et les armées en contribuant à la cohésion de la Nation.**

### Un engagement reconnu.



Vous devez être âgé d'au moins 17 ans



Vous devez signer un contrat  
de un à cinq ans



Vous recevez une formation



Vous vous engagez sur des missions  
ponctuelles



Vous êtes rémunéré



Votre employeur reconnaît votre engagement

### **Des mesures incitatives.**

Participation au financement du permis de conduire et aux frais de scolarité, une prime de fidélité, la valorisation des compétences acquises et une réduction d'impôts pour les entreprises facilitant l'engagement de leurs salariés dans la réserve. Ces mesures sont soumises à certaines conditions détaillées sur le site internet de la Garde Nationale.

# LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

- *AUBERGE DE LA POIRIE* - Mme Sylvie MARIN

67, Route des Cascades

- *LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON

Chemin des Pschées

\*\*\*\*\*

- *BROCANTE DES CASCADES* - 61, Route des Cascades

- *LE BATACLAN* - 18, Route des Cascades

- *GRENIER DU FOSSARD* - 25, Route des Cascades

- *LE PETIT GRENIER* - 34, Route des Cascades

\*\*\*\*\*

- *Chauffagiste* - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs

- *Plâtrerie* - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard

- *AFIPC Informatique* - en lien sur le site [www.tendon.fr](http://www.tendon.fr)

- *Garage de la Poirie* - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie

- *Mister Thot Burger* - Théotime BERNARDIN

\*\*\*\*\*

- *Le Relais Fermier* - 13, Route des Cascades

\*\*\*\*\*

- « *L'Atelier du Faing Janel* » Magali BABEL 25, Chemin du Faing Janel

- *Artiste peintre Marie RUBBEN* - *Chemin des Meix Mourés*

\*\*\*\*\*

- *Forestiers* - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées

- « *D'une branche à l'autre* » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie

Depuis août 2016, Victorine DIDIER de TENDON est co-gérante du Relais des Bûcherons à Liézey.



## LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien* - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas* - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François* - 33, Chemin de la Bisoire
- CLAUDE Sébastien* - 1, Chemin de la Bisoire
- CLEMENT Gérard* - 28, Chemin des Ronds Champs
- GAEC de la Moulure* - 31, Chemin de la Moulure
- GUGGENBUHL Solange* - 19, Chemin du Faing Janel
- VILLAUME Lionel* - 14bis, Chemin du Fossard



## LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE* - Mme Sylvie MARIN  
67, Route des Cascades 03.29.66.66.99
- LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON  
Chemin des Pschées 03.29.66.23.35
- SCI HUIBO*  
3, Chemin du Faing Janel
- *MAMYVONNE*  
4, Rue de la Clé 03.29.66.69.99
- Hervé CLAUDON*  
29 Bis Chemin des Ronds Champs 03.29.66.28.82

## LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL* - 25 Chemin du Faing Janel
- Gérard CUNIN* - 31 Chemin des Ronds Champs
- Solange GUGGENBUHL* - 19 Chemin du Faing Janel
- Annette BEGEL* - 69 Route des Cascades
- André PIERRON* - Le Faing Janel

# La vie des associations



# Association Familiale **de TENDON – FAUCOMPIERRE**

Liste des membres du bureau :

Présidente : Victorine DIDIER

Vice Présidente : Hélène VALENTIN

Trésorière : Amandine LEROY

Trésorière adjointe : Mélanie LALEVEE

Secrétaire : Sandrine VILLAUME

Secrétaire adjoint : Gérard VAUCHEL

Membres : Maryline BOULANGER, Christelle CHEVALME, Aurélie RESENDE, Sandrine BURGUNDER

Les nouveautés 2016 :

L'année passée a été riche en nouvelles activités pour l'association , un spectacle a été proposé aux enfants pour le carnaval, avec l'intervention de BUBULLE LE CLOWN. Une baby bourse a été mise en place, elle a remporté un franc succès. Nous avons aussi proposé un spectacle sous la halle avec la troupe BRUCE & GUERIN.

Les manifestations à venir pour 2017 :

Sortie familiale : Sortie Raquette	10 février
Carnaval	4 mars
Baby Bourse	25 mars
Repas des Aînés	2 Avril
Groupement d'achat de fleurs	12 mai
Fête des Mères	28 mai
Groupement de vidange de fosses septiques	courant juillet
Vide grenier	20 Août
St Nicolas	2 décembre
Groupement achat fioul	3 à 4 fois par an
Assemblée générale :	courant janvier 2018

L'association familiale de Tendon Faucompierre regroupe environ 150 familles adhérentes, A tout moment, vous pouvez contacter un membre du bureau pour devenir adhérent et profiter des activités et service proposés par l'association.

Nous vous rappelons que nos manifestations concernent un large public intergénérationnel.

Cette année encore, le bureau de l'association, fait le nécessaire pour vous proposer des activités inintéressantes ou pour faire évoluer celles qui existent déjà.

Pour tous renseignements , contacter Victorine DIDIER 06.03.07.11.62 ou [victorine.fluck@sfr.fr](mailto:victorine.fluck@sfr.fr)

Toute l'équipe de l'association familiale vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.

# L'AMICALE LAIQUE

Comme chaque année l'Amicale a été au cœur de nombreuses manifestations et actions. Petit coup d'œil dans le rétro de l'année 2016.

En **janvier** l'Amicale a proposé une vente de galettes et a organisé la traditionnelle sortie cinéma qui a rassemblé une cinquantaine d'adhérents.

En **avril** c'est une trentaine d'adultes qui se sont retrouvés pour faire une descente de cave à Colombey les Deux Eglises, partager un repas au restaurant puis terminer la journée par la visite du mémorial Charles De Gaulle.



En **mai**, grâce au financement de l'Amicale les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont pu vivre une classe découverte en Alsace sur le thème du Moyen Age avec leur enseignante Mme Clément.

Le 24 **juillet** ce fut la 32<sup>ème</sup> édition de la fête du pain qui s'est déroulée dans notre petit village et à l'occasion de laquelle nous avons accueilli 32 artisans.

Cette année encore, la fête a rencontré un franc succès avec 3170 entrées.



En **octobre** suite à l'Assemblée Générale un nouveau bureau a été élu, composé de :

<p>Président : Sébastien PARADIS (06 46 72 36 04) Vice-président : Sylvain VALENTIN Trésorière : Céline LALLEMANT Trésorière adjointe : Ingrid BEGEL -Secrétaire : Louise MONDON Secrétaire adjointe : Emilie CUNIN</p>	<p><u>membres actifs (et même très actifs) :</u></p> <p>1. Jean Christophe DIEUDONNE - Bruno LHOTE ✉ Emeline PIERRON • Vincent MOUHAT • Gabriel POIROT</p>
---	--



En **novembre** une vingtaine de collégiens et lycéens ont bravé le froid pour se retrouver lors d'un après-midi et s'affronter sur une piste de karting, coachés par leurs parents !

En **décembre** Saint Nicolas, accompagné de son compère, est passé rendre visite aux écoliers pour leur distribuer brioches et clémentines. Les Pères Noël et leurs rennes respectifs ont également repris du service le 24 décembre pour aller visiter et régaler nos 75 Anciens du village.



L'Amicale est aussi présente lors de deux moments forts de la vie de l'école puisqu'elle offre le pot de l'amitié lors de la fête de fin d'année au mois de juin et lors de la fête de Noël.

En plus de ces moments conviviaux, l'Amicale apporte son soutien à la coopérative de l'école en finançant les sorties scolaires des enfants scolarisés dans notre commune. Elle verse également une subvention au foyer socio-éducatif du collège du Tholy puisque de nombreux jeunes todas fréquentent ce collège.

L'année a donc été bien remplie, alors pour venir partager de bons moments et rencontrer des personnes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en adhérant à l'association.

Par ailleurs, **nous remercions tous les bénévoles** qui ont été à nos côtés lors de la fête du pain qui est un maillon essentiel de la vie du village, un moment de travail convivial.

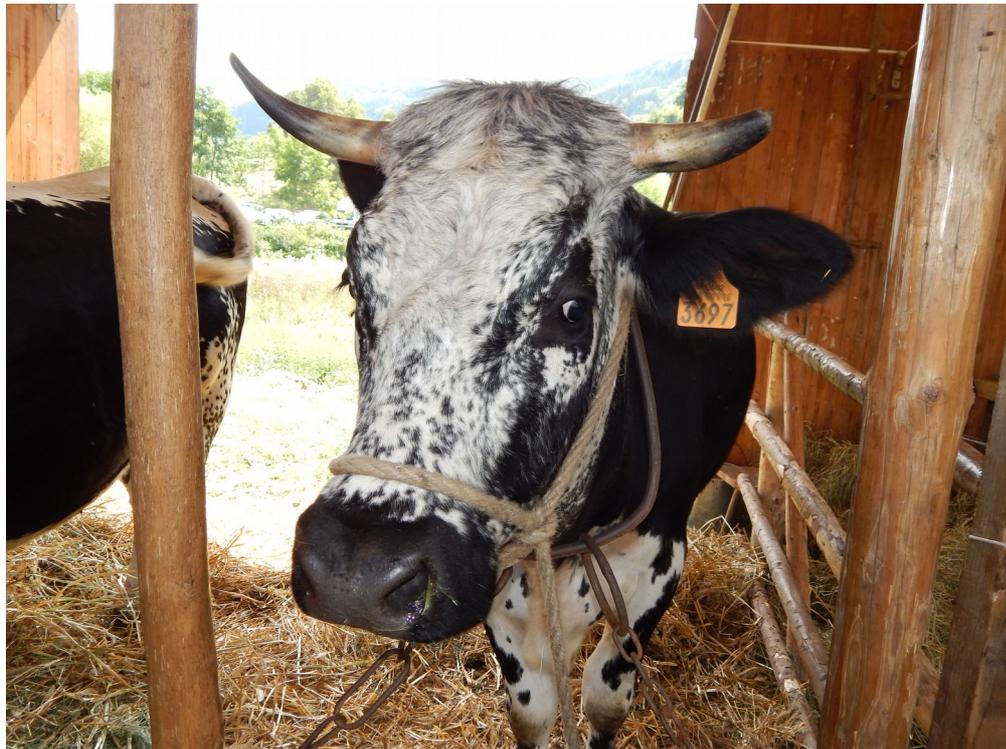
Une semaine intemporelle de préparation et rangement durant laquelle les valeurs de nos ancêtres sont retrouvées ; le goût du travail manuel et en équipe, dans la joie et la bonne humeur, bien loin des tracasseries administratives contemporaines. C'est l'occasion pour vous parents, nouveaux habitants (ou pas encore investis) de venir découvrir le savoir-vivre Todas que les membres de l'Amicale Laïque perpétuent, depuis de nombreuses années pour certains, et qu'ils sauront vous transmettre.

**Nous avons besoin de vous tous**, jeunes et moins jeunes, pour faire perdurer cette belle aventure débutée il y maintenant plus d'une génération. Chacun trouvera naturellement sa place pour apporter sa pierre à l'édifice.

C'est grâce à la participation du plus grand nombre que nous préserverons les acquis de nos enfants tout en défiant la morosité ambiante qui, j'en suis sûr, n'a pas encore sa place à Tendon.

Alors si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter pour prendre des renseignements, l'avenir de l'Amicale Laïque en dépend.

Toute l'équipe de l'Amicale Laïque vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017 et vous attend donc rendez-vous le 23 juillet 2017 pour la prochaine fête du pain.



# AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TENDON

L'amicale des sapeurs pompiers de Tendon vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017, qu'elle vous apporte bonheur et prospérité.

Cette année encore les manifestations ont été nombreuses :

- Vérification des extincteurs le 9 avril avec la participation de PSI
- Le traditionnel feu de la St Jean le 18 juin avec au menu une excellente paella.
- Fêtons la Bio, le 14 juillet, anciennement située au col de Bonnefontaine, qui malgré un temps maussade a attiré beaucoup de monde. Profitant d'un repas entièrement BIO, concocté par nos soins.
- Le Téléthon, le 03 décembre qui s'est déroulé sous la forme d'une marche nocturne pour les plus courageux et suivi par un bon repas chaud servi à la salle polyvalente.

Nous avons intégré deux nouveaux membres au sein de l'amicale, il s'agit de Tessa Viard et Antoine Viard. Nous leurs souhaitons la bienvenue ;  
Nous remercions Gilles Balland pour tous ses services et sa participation active en temps que trésorier dans nos manifestations et lui souhaitons une belle retraite ;

Les manifestations de l'année 2017 :

- Le 17 juin 2017, Feu et repas de la St Jean ;
- Le 14 juillet 2017, Fêtons la Bio
- Le 25 novembre 2017, Fête de la Sainte Barbe ;
- Le 02 décembre 2017, Marche au profit du Téléthon.

Nous remercions les Maires des Communes de Faucompière, Laveline du Houx, Saint Jean du marché, Xamontarupt et de Tendon, leurs représentants ainsi que leurs populations.

Enfin, nous remercions l'association des chasseurs, l'amicale laïque, l'association familiale, ... pour leurs soutiens et leurs participations lors de nos manifestations diverses.



# LE CLUB DES CASCADES

Le Club des Cascades retrouve des couleurs, avec cette année de nouvelles adhésions.

Le premier loto a été une réussite importante pour la vie du Club.

Pour les amateurs de belote, tarot ou autre jeu de société, c'est toujours le jeudi, tous les quinze jours, de 14h à 18h à la salle polyvalente.

Pour 2017, il y a l'organisation d'un concours de belote doté de nombreux lots (12 février), avec vin chaud et beignets de carnaval.

Le bureau du Club des Cascades présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le Président, Jean PARADIS



LE LOTO DU CLUB EN FEVRIER 2016

## LA SOCIETE DE CHASSE "LA BAUGE"

### *2016, l'année des changements et la concrétisation des projets.*

En effet la nomination de **Monsieur Philippe VIARD** à la tête des chasseurs de Tendon a été effective dès le début d'année. Monsieur Denis CADET, après plus de trente ans de Présidence, a passé la main mais reste bien entendu un disciple inconditionnel de la Bauge.

La rénovation du chalet terminée, les chasseurs se sont consacrés à la plantation de la haie au lieu dit Au XOLPOT. Dès le 1<sup>er</sup> Mai, tous les plants étaient en place, un travail qui a nécessité de nombreuses heures pour la préparation de la terre et la mise en place de différentes essences..



*La mise en œuvre.*



*Les différentes essences plantées.*

### *Animation et distraction*

#### **Le repas dansant**

À l'espace culturel d'Eloyes, le repas a rassemblé 230 convives qui ont su apprécier le repas et la soirée dont la convivialité était comme à chaque fois au rendez-vous. Un grand Merci aux associations de TENDON qui nous font la joie de leur présence à chaque manifestation.





### **Le concours de pêche**

En interne pour se distraire, après la corvée de bois annuelle, début septembre, le concours de pêche a eu lieu. La pêche est un moment de détente qui permet d'amuser dans un cadre magnifique, les bénévoles qui nous aident tout au long de l'année avec leurs enfants et petits enfants.

### *Nouveauté 2017*

**Location du chalet**, en effet il est possible de louer notre petit coin de paradis. Deux formules vous sont proposées à la journée ou pour le week-end. Pour plus d'information, contacter le Président VIARD Philippe au 06 31 80 67 92.

Nous proposons également, en période de chasse, **la vente de venaison** plus particulièrement du chevreuil en demi ou entier, découpé ou non, à prix très intéressant. N'hésitez pas à contacter le Président VIARD Philippe pour passer vos commandes dès Septembre..



### *Manifestations 2017*

**Repas sur la place du village à Tendon le dimanche 9 Juillet 2017.**

Coordonnées du Président VIARD Philippe

19, route des tourbières 88530 La Forge

Tel fixe : 03 29 61 16 19

Tel portable : 06 31 80 67 92



## Bilan 2016 de l'AAPPMA de Docelles - Tendon

### Compte rendu Assemblée Générale

#### Rapport moral et d'activités

Après l'accueil et les remerciements pour leurs présences des participants, le Président Villaumé ouvre la séance.

#### Cartes de pêche

La vente de carte est en légère diminution par rapport à 2015 comme dans de nombreuses autres APPMA.

Carte majeure ; 79

Promotion femme ; 8

Mineur ; 24

Découverte ; 18

Hebdomadaire ; 1

Journalière ; 16

**Total des Cartes vendues = 146 ( - 14 cartes / 2015).**

A souligner l'adhésion au GAP de 38 pêcheurs de l'association ce qui signifie que proposer aux adhérents des parcours de pêche complémentaires est positif !

Nous n'avons pas organisé de Fête de la Pêche en juin 2016 car le niveau de l'eau était bien trop haut. Cette manifestation sera reconduite en 2017 en espérant que cette fois, la météo sera de notre côté.

Les activités NAP ont été menées à Tendon par le président et rencontrent un franc succès auprès des enfants.

Le repas dansant du samedi 23 avril 2016 a connu une belle affluence (140 personnes) et la tombola bien qu'organisée en dernier lieu, a permis aux convives de remporter de très nombreux lots !

#### Pêches électriques

En été 2016 ont eu lieu des pêches électriques en Vologne, dans le Joinrupt et au ruisseau de la Grande Carre à Laveline du Houx. En Vologne, 16 espèces de poissons ont été recensées sur une distance de 200 m environ ce qui confirme la richesse et la diversité de cette belle rivière.

La pêche électrique dans le Joinrupt n'est pas significative tant le lit de cette rivière était bas. A noter qu'au ruisseau de la Grande Carre, seules des truites farios constituent la population de cet affluent du Barba.

Ces pêches électriques vont servir de base et de point de départ au suivi de toutes les espèces pour les années à venir, avant la remise en eau du Joinrupt, enfin programmée pour 2017 et tant attendue par tous les pêcheurs.

## **Ecloserie**

Les 90 géniteurs (mâles et femelles) prélevés lors des différentes opérations ont permis de récolter 26'100 œufs, mis en stabulation dans nos 2 éclosiers et qui ont l'attention permanente des responsables.

## **Carnet de prises**

Les carnets de prises de l'année 2016 sont à remettre à un membre de l'Association ou à déposer au bureau de tabac de Docelles, où ont lieu les ventes de cartes.

Un nouveau carnet de prises sera mis en place par la Fédération pour la saison 2017 avec une présentation différente et des espèces complémentaires qui viennent s'ajouter aux précédentes. A noter que ce carnet de prises devra être porté en permanence, rempli au jour le jour par le pêcheur et devra être présenté lors de contrôles ponctuels effectués par la Police de l'eau.

## **Taille des truites**

Le président évoque les 3 tailles minimum actuelles des truites (20 cm dans le Scouet-23 cm dans le Barba et 25 cm en Vologne) qui devront être réduites à 2 l'année prochaine.

## **Alevinage**

Les dates sont retenues mais pourront être modifiées en fonction du niveau d'eau.

### Alevinage Ouverture

Jeudi 9 mars à 17 h 30 pour la Vologne

Vendredi 10 mars à 14 h 30 pour le Barba et le Scouet.

### Alevinage des foins

Semaine 27 ou 28 /2017.

Il est décidé d'effectuer plusieurs alevinages en Vologne régulièrement toutes les 5 ou 6 semaines, au courant de l'année, afin d'augmenter les chances de chacun de ne pas rentrer « fanny » !! Si cela est positif, cette opération sera reconduite dans les années futures.

## **Bilan financier**

Présenté par notre trésorier Jean CUNY après contrôle de la commission, le bilan laisse apparaître un résultat positif de 2'243.30 €.

## **Nouveau membre du CA**

Il est décidé de faire entrer au CA, le jeune Jonathan MIETTE, 13 ans, qui s'investit régulièrement dans la vie de l'Association avec son papa Laurent (sans oublier ses 2 jeunes frères !!).

## Mise à l'honneur de Marius OLIOT



Avant la clôture de cette AG, le comité avait réservé une petite surprise à notre Marius national. Le Vice-Président Michel NOURDIN a retracé le parcours de Marius au cours de ses longues années passées dans l'Association et ce, sans jamais d'interruption !! Agé de 88 ans, M.OLIOT est titulaire d'une carte de pêche depuis ses ...5 ans !

La rétrospective de toutes ces heures passées au bord de l'eau narrées par Michel s'est clôturée par la remise d'un diplôme spécial et d'un cadeau offert par l'AAPPMA à son plus fidèle adhérent, sous les applaudissements de l'assemblée !



## **LEGIION VOSGIENNE DES ANCIENS COMBATTANTS** **SECTION 111 « TENDON-FAUCOMPIERRE »**

Le 26 Octobre 2016 la section a tenu son Assemblée Générale dans la salle polyvalente de TENDON gracieusement mise à disposition par la municipalité.

Après l'encaissement des cotisations pour l'année 2017 et le rapport financier présenté par le trésorier René VILLAUME, le président Roger PIERRE a exposé le bilan des activités de l'année 2016, principalement la participation active de la section aux différentes cérémonies commémoratives, en soulignant que la section n'avait pas connu de perte au cours de cette année. Une minute de recueillement a été observée à la mémoire du Gal Jean Marie CHOTIN, Président Fédéral de la Légion Vosgienne disparu le 29 septembre 2016, en y associant les militaires tombés dans les différentes OPEX auxquelles nos forces armées participent et les victimes des attentats qui ont frappé la France.



Après dix-neuf années passées à la tête de la section, Roger PIERRE et René VILLAUME, l'âge et les soucis de santé avançant, ont manifesté leur désir d'être remplacés. Après un tour de table, un nouveau président et un nouveau secrétaire ont été élus à l'unanimité, respectivement en la personne de Gérard VAUCHEL de TENDON et de Jacky LAJOUX de FAUCOMPIERRE.

### ***Roger PIERRE***

Après les félicitations d'usage, les deux nouveaux élus ont pris la parole pour indiquer leur intention de poursuivre la conduite de la section dans le même esprit de convivialité que leurs prédécesseurs, et les ont remerciés chaleureusement pour leur action tout au long de leurs mandats successifs. Sur proposition du nouveau président et à l'unanimité, Roger PIERRE a été nommé Président d'Honneur de la section.

Un point important a été précisé par rapport au regroupement de certaines sections, souhaité au niveau fédéral : un effectif actuel de 27 membres est suffisant pour rester encore autonome quelques années et écarte cette éventualité dans l'immédiat. Ce point permet d'aborder le problème du recrutement, récurrent dans tous les types d'associations en général et dans celles à caractère patriotique en particulier. Il convient de rappeler que **notre section est ouverte à toute personne sympathisante**, ayant ou non un passé militaire, à la seule condition de **partager les valeurs de notre pays, sans considérations politiques ou religieuses**, et de **s'associer au devoir de mémoire** lié à notre histoire commune.



Ce devoir de mémoire revêt une importance primordiale dans la période troublée que nous vivons actuellement. Remémorons-nous cette phrase de **Winston CHURCHILL** :

**« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre »**

Que cette petite phrase nous aide à franchir le cap de la nouvelle année dans l'espérance.

Bonne année 2017.

**Gérard VAUCHEL**

# ASSOCIATION DING-DINGUE-DEUCH

Les membres de l'association se sont réunis plusieurs fois en 2016.

Tout d'abord lors d'une sortie dans la plaine des Vosges. Sébastien nous a concocté un joli programme qui nous a fait découvrir sites industriels, château et collection de véhicules.

Ce fût la première occasion de faire rouler nos anciennes par un joli week-end du mois de mai.

Nous nous sommes également rendu au Haut du têt le 21 août pour faire bénir nos véhicules anciens à l'occasion de la St Christophe.

Comme à notre habitude notre participation à la course dans la boue de Granges sur Vologne, qui était cette année retardée au mois de septembre, fut renouvelée.

Enfin pour terminer l'année en beauté nous avons organisé notre désormais traditionnelle soirée de la St Sylvestre à Eloyes. L'ambiance toujours aussi conviviale a ravi autant les invités que les organisateurs.

Nous allons prochainement définir notre programme pour 2017. Il sera sans aucun doute tout aussi rempli.

Vincent



Les voitures de l'équipe devant le château de Sandaucourt

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2017

<b>JANVIER</b>	07	Sortie cinéma organisée par l'Amicale Laïque
	14	Assemblée Générale de l'Association familiale Tendon Faucompierre, et de l'Association Ding Ding Deuche
	22	Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
<b>FEVRIER</b>	12	Concours de belote organisé par le Club des Cascades
<b>MARS</b>	04	Carnaval par L'Association Familiale Tendon Faucompierre
	25	Baby Bourse organisée par l'Association familiale Tendon Faucompierre
<b>AVRIL</b>	02	Repas des Aînés par l'Association Familiale
<b>MAI</b>	08	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
	12	Groupement d'achat de fleurs organisé par l'Association Familiale
	28	Fête des Mères par l'Association Familiale
<b>JUIN</b>	04	Sortie Adultes organisée par l'Amicale Laïque
	17	Feux de Saint-Jean et repas organisés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
	30	Kermesse de l'école, en soirée (A confirmer)
<b>JUILLET</b>	14	« Fêtons la Bio » par le GAB88 et l'Amicale des Sapeurs Pompiers
	23	Fête du pain aux fruits et de l'artisanat organisée par l'Amicale Laïque
<b>AOUT</b>	20	Vide-grenier organisé par l'Association Familiale
<b>SEPTEMBRE</b>	10	Messe au Maquis du Haut du Bois (date à confirmer)
<b>OCTOBRE</b>	<i>Courant oct.</i>	Assemblée Générale de l'Amicale Laïque
<b>NOVEMBRE</b>	11	Commémoration de l'Armistice 1918
<b>DECEMBRE</b>	02	Téléthon organisé par l'Amicale des Pompiers
	02	Fête de la Saint-Nicolas organisée par l'Association Familiale
	03	Repas des Aînés proposé par la commune
	24	Visite du Père Noël aux Anciens par l'Amicale Laïque
<b>JANVIER 2017</b>	13	Assemblée Générale de l'Association Familiale
	1 <sup>ère</sup> quinzaine	Sortie cinéma organisée par l'Amicale Laïque



# TRAVAUX CENTRE BOURG



2016

